

 **Points forts** : Formation privilégiant la mise en pratique

Objectifs

- Connaître les règles générales de sécurité applicables lors de travaux en hauteur.
- Connaître ses responsabilités lors de travaux en hauteur.
- Savoir identifier et évaluer les risques de chute de hauteur.
- Savoir utiliser, mettre et vérifier un harnais.

Programme

- ▶ **Définition du travail en hauteur**
- ▶ **Les principes généraux de la prévention**
- ▶ **Cadre réglementaire concernant le travail en hauteur**
- ▶ **La protection collective et individuelle**
- ▶ **La protection antichute : le harnais**
 - Description et conditions d'utilisation (point d'ancrage, tirant d'air)
 - Maintenance et vérification du matériel
 - Mise en pratique (dans des conditions réelles si les locaux le permettent)
- ▶ **Test d'évaluation des connaissances**

Modalités Pratiques :

L'entreprise met à disposition, une salle équipée avec 1 tableau de papier, 1 écran et 1 vidéoprojecteur, un poste de travail en hauteur pour la mise en pratique et les EPI.

Démarche pédagogique

Formation axée sur la mise en pratique sur le terrain.

Formateur sélectionné par le CEPPIC pour ses compétences techniques et son expérience significative, tant sur le sujet traité qu'en matière de pédagogie.

Public

Toute personne amenée à effectuer un travail en hauteur et à utiliser un harnais.
Groupe de 10 personnes maximum

Prérequis

Ne pas avoir le vertige.

Articles R.4323-58 à R4323-90 du code du travail

Modalités d'évaluation

Evaluation des acquis tout au long de la formation avec des exercices pratiques et des quizz.

Chaque participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

5 453 personnes formées en 2022

Dates de session

Nous consulter



194, rue de la Ronce
76230 ISNEAUVILLE



www.ceppic.fr



Toutes nos formations
sont réalisables
sur mesure en
intra-entreprise

CONTACT

Sandrine HERLEN

02.35.59.44.12

sandrine.herlen@ceppic.fr